



NOTE DE SYNTHESE CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 juillet 2026

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal en date du 16 juin
 2. Désignation d'un secrétaire de séance
 3. Modification et création d'emplois
 - 3.1 Création emploi d'adjoint d'animation à 15,75h annualisées
 - 3.2 Modification de la durée hebdomadaire de l'emploi à 12,5h d'adjoint d'animation
 - 3.3 Création d'un emploi d'adjoint d'animation à 9h annualisées
 4. Actualisation du plan de financement de l'opération Salle Polyvalente – Fonds Vert
 5. Aaron Man versement d'un don à l'association Handicapoupas (vente de livres)
 6. Subvention aux associations
 7. Flyers « règles de bon voisinage »
 8. Questions diverses
 9. Présentation par la CCBE
-

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 16 juin

Approuvé à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Léonard Moriaud est désigné secrétaire de séance.

3. Modification d'emplois d'adjoints d'animation

Un certain nombre de changements vont avoir lieu à la rentrée scolaire dans les équipes périscolaires.

Emilie Ziemianczyk, qui assurait la **cantine à l'école privée** et la **garderie du soir à l'école publique** ne pourra plus assurer la garderie du soir à l'école publique à partir de septembre. Par ailleurs, il a été proposé qu'elle passe à l'école publique pour le temps cantine ce qu'elle a accepté. Evelyne Pagot, qui assure déjà le temps cantine à l'école publique, fera en plus de ses horaires le temps de garderie du soir pour remplacer Emilie.

Jennifer Okralik qui assurait le temps cantine et la garderie du soir à l'école publique passera à la cantine de l'école privée en remplacement d'Emilie Ziemianczyk à partir de septembre. Ses heures de garderie du soir à l'école publique sont conservées.

Roseline Jousselin, qui est ATSEM et assure le temps cantine à l'école publique passe à 70% à sa demande à partir de septembre. Elle ne travaillera plus que jusqu'à 15h le jeudi et ne travaillera plus du tout le vendredi.

Il convient donc de créer un emploi pour augmenter le temps de travail d'Evelyne, de créer un emploi pour remplacer Roseline sur les 30% manquants, et de modifier le temps de travail d'Emilie.

3.1 Création emploi d'adjoint d'animation à 15,75h annualisées

Pour des raisons de nécessité de service et avec l'accord de l'agent concerné, il convient de créer un emploi permanent à temps non complet (15,75h/35 annualisées) pour assurer les missions d'encadrement du temps cantine à l'école publique et d'animation de la garderie du soir à l'école publique de 11h à 14h (aide à la préparation de la cantine et au rangement / ménage + temps cantine) et de 16h30 à 18h30 (garderie du soir).

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Il est proposé au conseil de délibérer pour créer un emploi permanent à temps non complet (15,75h/35 annualisées) à compter du 1^{er} septembre.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Modification de la durée hebdomadaire de l'emploi à 12,5h d'adjoint d'animation

Suite à la demande d'un agent et dans l'attente de l'avis du CST, il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi à 12,5h d'adjoint d'animation créé par délibération n°2024-039 du 3 septembre 2024 et de le passer à 8h annualisées. Cet agent effectuera l'encadrement du temps cantine à l'école publique les jours de classe de 11h30 à 13h30.

Il est proposé au conseil de délibérer pour modifier la durée hebdomadaire de l'emploi à 12,5h d'adjoint d'animation créé par délibération n°2024-039 du 3 septembre 2024 et de le passer à 8h annualisées à compter du 1^{er} septembre.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Création d'un emploi d'adjoint d'animation à 9h annualisées

Pour des raisons de nécessité de service il convient de créer un emploi d'adjoint d'animation à 9h annualisées suite à la demande de temps partiel d'un agent pour le remplacer sur le temps de travail non effectué. Si l'agent reprend son travail à plein temps, cet emploi sera donc supprimé. Cet agent effectuera des missions d'aide à la classe et au rangement le jeudi de 15h à 17h15 et d'aide à la classe et d'animation du temps cantine le vendredi de 8h à 17h15 avec une pause de trente minutes.

Il est proposé au conseil de délibérer pour créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation à 9h annualisées à compter du 1^{er} septembre.

Adopté à l'unanimité.

4. Actualisation du plan de financement de l'opération Salle Polyvalente – Fonds Vert

Suite au dépôt d'une demande de subvention pour le Fonds Vert concernant l'opération de rénovation/extension de la salle polyvalente, les services de l'Etat nous ont demandé de modifier certaines choses.

Notamment il nous a été demandé de modifier le plan de financement en faisant ressortir les dépenses de travaux éligibles au Fonds Vert.

Il est donc proposé au conseil de modifier le plan de financement de l'opération Salle Polyvalente – Fonds Vert comme suit :

Porteur de projet : **COMMUNE DE CHABONS**
EXTENSION ET RENOVATION DE LA SALLE
Intitulé du projet : **POLYVALENTE**

Coût estimatif de l'opération Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement			
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés ajoutez des lignes si nécessaire	Nom du prestataire	Montant (HT)	Eligibles au Fonds Vert
Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage			
Maîtrise d'œuvre	Hors les Murs	496 417,50 €	
AMO	AIM	27 900,00 €	
Contrôleur technique		17 840,00 €	
SPS		7 700,00 €	
Études			
Travaux			
Désamiantage		5 000,00 €	
Déconstruction		163 500,00 €	
Terrassement réseaux		142 000,00 €	
Gros œuvre		867 000,00 €	
Charpente / bardage / couverture		998 400,00 €	844 612,00 €
Menuiseries extérieures / serrurerie		170 400,00 €	75 061,00 €
Aménagements intérieurs		545 600,00 €	0,00 €
Ascenseur		30 000,00 €	0,00 €
Équipements sportifs		44 068,00 €	0,00 €
Aménagement extérieurs		88 000,00 €	
Lots techniques (environnement / énergie)		890 245,00 €	582 922,00 €
Travaux préparatoires liés au phasage des travaux tranche ferme		16 000,00 €	
Cuisiniste		59 000,00 €	
Équipements			
Frais annexes			

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		4 569 070,50 €	1 502 595,00 €
Abattement 30% pour la part extension			450 778,50 €
Montant demandé			
			1 051 816,50 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds chaleur	en attente de notification	acquis	78 000,00 €	1,71%
Fonds Vert		sollicité	200 000,00 €	4,38%
Fonds FPRNM Barnier				0,00%
Fonds européens				0,00%
DETR	en attente de notification	acquis	200 000,00 €	4,38%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Fonds mobilités actives				0,00%
Pacte local des solidarités				0,00%
Autres aide État	Agence nationale du sport	sollicité	300 000,00 €	6,57%
Conseil régional		sollicité	200 000,00 €	4,38%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		978 000,00 €	21,40%
Opérations standardisées CEE				
Autres aides non publiques	District football	sollicité	10 000,00 €	
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			10 000,00 €	0,22%
Part de la collectivité	Fonds propres		981 225,37 €	
	Emprunt		2 600 000,00 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de fonctionnement			
Participation du porteur de projet (autofinancement)			3 581 070,50 €	78,38%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			4 569 070,50 €	100,00%

Le porteur de projet s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel l'instance compétente s'est prononcée (conseil municipal, de communauté...).

Adopté à l'unanimité.

5. Aaron Man versement d'un don à l'association Handicapoupas (vente de livres)

Dans le cadre de l'évènement caritatif Aaron-Man, la bibliothèque avait organisé une vente de livres pour laquelle il était prévu de redistribuer les bénéfices à l'association Handicapoupas.

Un total de 110 € ont été récoltés.

Il est proposé au conseil de délibérer pour approuver ce versement de 110 € à l'Association Handicapoupas sous la forme d'un don.

6. Subventions aux associations

L'adjointe en charge des associations explique qu'une réunion du comité Communication/associations a eu lieu le 29 juin.

L'adjointe rappelle qu'il existe plusieurs types de subventions :

Subventions annuelles

La subvention annuelle (sur demande) est une aide financière qui contribue à aider aux charges de fonctionnement de l'association, à aider à l'activité courante. Elle est inscrite au budget communal, et est attribuée après vote du Conseil Municipal. Le montant est variable.

Subventions sportives :

Une subvention annuelle sportive (sur demande) : attribuée selon le calcul suivant :

1) Association affiliée à une fédération

Nombre de châbonnais inscrits de – 18 ans $\times$ (20€ + 5€ de bonus)

Montant maximum de la subvention : 1200 € (hors bonus)

Application d'un bonus pour les associations qui respectent les consignes d'utilisation des locaux mis à leur disposition.

Il existe aussi des subventions exceptionnelles pour aider les associations à financer des projets particuliers.

Cinq dossiers de subventions ont été étudiés selon les règles ci-dessus :

- sportive pour Terres Froides Basket : 550 €
- sportive CS4R : 950 €
- sportive Just Dance : 480 €
- annuelle Du Coeur à l'œuvre : 500 €

- 4L Trophy : 2 chabonnais vont faire le 4L trophy en février (direction le Maroc pour emmener des fournitures dans les écoles). Demande de subvention soit matérielle soit financière (mail reçu le 04/06). Décision de donner 400 €.

Toutes ces demandes ont été accepté par le comité.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver ces subventions.

- sportive pour Terres Froides Basket : **Adopté à l'unanimité.**
- sportive CS4R : Un élu ne participe pas au vote. **Adopté à l'unanimité.**
- sportive Just Dance : **Adopté à l'unanimité.**
- annuelle Du Coeur à l'œuvre : 13 élus votent contre, 2 élus s'abstiennent, 1 élu vote pour. **Refusé.**
- 4L Trophy : 4 élus votent contre, 5 élus s'abstiennent, 7 élus votent pour. **Adopté à la majorité.**

7. Flyers « règles de bon voisinage »

La Mairie est souvent sollicitée par des usagers en conflit de voisinage ou pour des problèmes de nuisances (sonores, divagation de chiens, etc.).

Fort de ce constat, la commission communication a travaillé sur des flyers « Pour le vivre ensemble, en bon voisinage », qui sont en cours de préparation.

Ils seront largement diffusés sur les réseaux, les panneaux de la Commune et Illiwap. Ils seront aussi disponibles en Mairie et permettront à chacun-e de discuter entre voisins sur ces questions en s'appuyant sur les textes de loi.

Les différents flyers ont été envoyés au conseil municipal en amont de la séance du conseil pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Il convient de discuter pour définir leurs modalités de distribution.

Il est proposé de rajouter la notion d'amende de 68€ en cas d'abolement pour le flyer sur les chiens.

8. Questions diverses

Amandine Bogiarel :

- L'élue en charge de la bibliothèque indique qu'il est proposé d'installer des stickers sur les vitres de la bibliothèque pour égayer le bâtiment. Il est aussi proposé de changer le nom de la bibliothèque pour « 1001 pages ». Il est demandé de s'assurer que le décor proposé soit compatible avec le verre de la bibliothèque pour ne pas que le verre se fracture.

Philippe Charléty :

- Agenda culturel : - voyage ludique le 10/07/2026
 - Fête du 14 juillet
 - SNCF : 20/08 avec Philippe
 - Visite du sous-préfet : le 19/08 avec les adjoints et Philippe
 - Forum des associations : le 28/08 de 16h30 à 19h
- **Ecoles** : il fait très chaud dans les écoles qui ne sont pas climatisées. Réflexion sur le principe du free cooling à l'école publique. La climatisation est en cours d'installation au LEPAR qui accueille la cantine de l'école privée.
- Logements sociaux : A reçu avec Catherine Musel Alpes Isère Habitat, la situation est très compliquée. La Mairie a un logement réservé dans les nouveaux bâtiments, il faudra proposer quelqu'un quand le logement sera

proche d'être livré. Ensuite, il est proposé par Action Logement et ensuite au bout d'un mois il passe sur les annonces en ligne et les demandeurs doivent se débrouiller seul pour contacter les bailleurs. Au HLM du gymnase, deux appartements ne sont plus louables (passoires thermiques) et des travaux sont prévus.

Présentation par Grégory Cesbron, président de la communauté de communes :

- Venir au contact des élus, se présenter, échange / attentes / compréhension
- Transparence / proximité / cohérence territoriale
- Projet de Bièvre Est : les vice-présidents doivent construire, et réfléchir à ce que la Commune/CCBE gardent en compétence, une décision sera prise en septembre.

Le Maire
Philippe Charléty

Le secrétaire
Léonard Moriaud